

Crédit d'impôt Transition énergétique (CITE)

Attestation de conformité technique des fenêtres de toit VELUX

1) Exigences de performances pour le crédit d'impôt (CITE) :

Fenêtres en toiture :

$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \leq 0,36$

2) Produits VELUX éligibles*

Fenêtres de toit Tout Confort (57) et Confort (76) :

$U_w \leq 1,5 \text{ W/ m}^2.\text{K}$ selon marquage CE (norme européenne EN 14351-1)

et

$S_w \leq 0,36$ selon la norme XP P 50-777

** Éligibilité également liée aux conditions d'application du CITE. Pour en savoir plus sur ses modalités exactes d'application, se référer aux textes officiels sur les dispositions 2015 en vigueur.*